CONTRÔLE TECHNIQUE VOLONTAIRE



NATURE DU CONTRÔLE (3) DATE DU CONTRÔLE N° DU PROCÈS-VERBAL Volontaire total 26/11/2025 25036663 (7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE (6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ Défavorable pour défaillances majeures Groupe(s) de points contrôlés : Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié (8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ Non concerné par un contrôle technique volontaire Défaillance(s) majeure(s) 4.1.2.a.2. ORIENTATION (FEUX DE CROISEMENT): L'orientation d'un feu de croisement NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE n'est pas dans les limites prescrites par les exigences, AVD,AVG. 4.2.1.b.2. ETAT ET FONCTIONNEMENT (FEUX DE POSITION AVANT, ARRIERE ET Non concerné par un contrôle technique volontaire LATERAUX, FEUX DE GABARIT, FEUX D'ENCOMBREMENT ET FEUX DE JOUR) : Glace défectueuse, ARD. IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE N° D'AGRÉMENT : S013S227 Défaillance(s) mineure(s) 4.5.2.a.1. REGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale (9) RAISON SOCIALE : MARIGNANE AUTO RILAN d'un feu de brouillard avant, AVG.AVD. 8.2.22.a.1. OPACITE: Mesures d'opacité légèrement instables (3) COORDONNÉES : Tel.: 0442888800 Espace Carthage 13700 MARIGNANE (9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR N° D'AGRÉMENT: 013S1363 SIGNATURE :

Date de T^{dra} mise

Genne

CTTE

Énergie

GO

en circulatio

24/06/2023

Désignation commerciale

RANGER

(5) Carégorie internationale

Document(s) presente(s)

Type/CNIT

N1GFRDCT5428998

Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un

(2) Immatriculation et pays. Date d'immatriculation

GP-351-TL (F)

Marque

FORD

(1) Nº dans la série du type (VIN)

6FPPXXMJ2PPE30527

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

24/06/2023

commissaire-priseur ou un huissier de justice

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

59127

MENTIONS LÉGALES Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.

- Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques).
- En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans votre centre de contrôle technique.
- Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié).
- Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

	AVANT		ARRIERE		
	G	D	G	D	
Ripage (-8 à + 8m/km):	-0.1m/Km			_	
Dissymétrie suspension (≤30%):	1%		1%		
Forces verticales :	1350daN		1072daN		
Frein de service :					
Forces de freinage :	433daN	426daN	274daN	279daN	
Déséquilibre (<20%):	2%			2%	
Forces de freinage (efficacité) :	433daN	426daN	274daN	279daN	
Taux d'efficacité (≥ 50%):	58%			67.556613	

Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 21%

Emissions à l'échappement :

Opacité des fumées (0.50m-1): C5: <0.10m-1 C6: <0.10m-1 C7: <0.10m-1 Moyenne: <0.10m-1

Feux de croisement (-2.5% à -0.5%) 2 89/ -3.2% Feux de brouillard avant(-3,5% a -1,0%) -4.0% -4.0%